

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

EXTRAIT DES MINUTES D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, TENUE À LA  
SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-  
MISTASSINI, MERCREDI LE 24 NOVEMBRE 2021 À 19 HEURES.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

M. Dave Plourde	Maire d'Albanel
M. Vincent Beckert	Maire de Girardville
M. Daniel Boisclair	Maire de Normandin
M <sup>me</sup> Rita Delaunière	Mairesse de Notre-Dame-de-Lorette
M <sup>me</sup> Guylaine Proulx	Mairesse de Péribonka
M. René St-Pierre	Maire de St-Augustin
M <sup>me</sup> Martine Verville	Mairesse de St-Edmond-les-Plaines
M. Gilles Dufour	Maire de St-Eugène-d'Argentenay
M <sup>me</sup> Denise Lamontagne	Mairesse de Ste-Jeanne d'Arc
M. Mario Biron	Maire de St-Stanislas
M <sup>me</sup> Sylvie Coulombe	Mairesse de St-Thomas-Didyme

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE  
MONSIEUR LUC SIMARD, PRÉFET.

SONT ABSENTS :

M. André Guy	Maire de Dolbeau-Mistassini
M. Rémi Rousseau	Représ. de Dolbeau-Mistassini

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M <sup>me</sup> Marie-Claude Fortin	Directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Christian Bouchard	Secrétaire-trésorier adjoint
M <sup>me</sup> Sophie Grégoire-Tremblay	Coordonnatrice au développement
M. Johnatan Doucet	Coordonnateur à l'aménagement
M. Tim St-Pierre	Coordonnateur à l'administration
M. Guy Grenier	Coordonnateur au développement

288-11-21

---

**Approbation du rapport d'activité au 31 mars 2021 à l'égard du  
Fonds de développement des Territoires (FDT) - amendement de la  
résolution no 249-10-21**

ATTENDU QUE le 13 octobre dernier, le conseil de la MRC a adopté la  
résolution n° 249-10-21, laquelle évoquait les éléments suivants dans son  
préambule :

<QUE:

1. depuis 2015, le gouvernement du Québec a constitué le Fonds de développement des territoires (FDT);
2. le FDT est venu suppléer à l'ensemble des contributions que versaient les divers ministères de l'État pour assurer le développement économique du territoire;
3. au cours des dernières années, la MRC a produit ses priorités annuelles d'intervention et les politiques de soutien qui supportent celles-ci;
4. les dites priorités annuelles sont issues de l'exercice de la Vision 2025 de la MRC, laquelle a été définie suite à une vaste consultation de l'ensemble des secteurs de développement du territoire de la MRC;
5. la Vision 2025 s'articule autour des cinq (5) axes suivants:
  1. La gouvernance;

2. Le développement social, la formation, la main d'œuvre et la relève;
3. Le développement de l'économie;
4. Le territoire et les ressources naturelles; et,
5. Le transport, les communications et les équipements publics.

QUE les conseillers de comté ont adopté les priorités annuelles d'intervention de 2019-2020 lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2019 (résolution n° 218-09-19);

QUE, de plus, le Conseil de la MRC doit approuver la reddition de compte finale à titre de rapport d'activité au 31 mars 2021 du FDT et ce, conformément aux consignes gouvernementales;

QUE le rapport déposé à la présente séance démontre que les sommes totales engagées (8 054 627 \$) égalent les sommes réelles versées de (8 054 627 \$) \$;>

ATTENDU QUE, suite à une vérification, il est nécessaire d'ajouter le libellé suivant dans le préambule de la résolution n° 249-10-21:

*<QUE le rapport déposé précise également les sommes ajoutées au FDT par la MRC (873 296 \$) à l'enveloppe totale du FDT (7 181 331 \$) et ce, pour un grand total de 8 054 627 \$ équivalent aux montants mentionnés ici-haut;>*

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Rita Delaunière,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine amende la résolution n° 249-10-21 qui approuvait la reddition de compte finale de nature financière, laquelle décrivait en détail la liste des investissements dans les divers projets à caractère de développement, à titre de rapport d'activité au 31 mars 2021 en ajoutant à la conclusion de ladite résolution le texte suivant: *<étant la contrepartie de l'enveloppe totale du FDT et des sommes ajoutées au FDT par la MRC.>*

ADOPTÉE EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2021

(SIGNÉ) LUC SIMARD, PRÉFET

(SIGNÉ) CHRISTIAN BOUCHARD, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT